Fonds Scotia

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2024

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières du Fonds, mais ne contient ni ses états financiers intermédiaires ni ses états financiers annuels. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Fonds Scotia indiciel obligataire canadien.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (la « période »), les parts de série A du Fonds ont généré un rendement total de –0,8 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR, a affiché un rendement de –0,5 % au cours de la même période. Conformément aux

exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Après avoir maintenu les taux d'intérêt stables, la Banque du Canada (la « BdC ») a annoncé une réduction de 0,25 % de son taux d'intérêt en juin 2024, le ramenant à 4,75 %. Il s'agit de la première réduction du taux d'intérêt par la BdC depuis mars 2020 et elle marque un changement par rapport aux hausses agressives du taux d'intérêt qui a commencé en mars 2022. La décision de politique monétaire était bien anticipée, étant donné que le taux d'inflation d'avril en glissement annuel a diminué de 2,7 %, ce qui est conforme aux attentes et inférieur au taux de 2,9 % du mois précédent. D'autres mesures de l'inflation ont également montré des signes de relâchement.

La croissance économique canadienne a ralenti, le produit intérieur brut augmentant d'un trimestre sur l'autre à un taux annualisé de seulement 1,7 %, ce qui est inférieur à la croissance attendue de 2,2 %. Le taux de chômage a fluctué entre 5,7 % et 5,8 % au premier trimestre de 2024 avant d'atteindre 6,2 % au deuxième trimestre en raison d'une augmentation du nombre de résidents temporaires et d'immigrants.

Les rendements des obligations du gouvernement canadien ont suivi une tendance à la hausse au cours de la période. L'obligation 10 ans du gouvernement du Canada (« GdC ») a commencé la période à 3,11 % et l'a terminée à 3,50 %, tandis que l'obligation 2 ans du GdC a commencé à 3,70 % et a progressé jusqu'à 3,88 %.

Le Fonds a pour objectif de suivre de près le rendement de son indice de référence, avant déduction des frais et des dépenses. Au cours de la période, le Fonds a affiché un rendement conforme à celui de l'indice de référence général, et ce, avant frais et dépenses.

La répartition de l'actif a contribué au rendement du Fonds, avec une surpondération de la répartition en fiducies de l'investissement immobilier et une sous-pondération de la répartition en obligations supranationales. Le positionnement du Fonds sur la courbe des taux a contribué à son rendement, tout comme son exposition au dollar canadien. Les titres de Brookfield Property Finance (3,93 %, 15/01/2027) et de TransEd Partners GP (3,951 %, 30/09/2050) ont été les principaux contributeurs au rendement du Fonds.

La surexposition aux garanties de non-agence et la sous-exposition aux pipelines et aux banques ont nui au rendement du Fonds. La sélection des titres a également nui au rendement du Fonds. Les titres qui ont le plus nui au rendement du Fonds sont ceux du GdC (0,5 %, 01/09/2025), de Bell Canada (3,35 %, 12/03/2025) et de Corporation TC Énergie (3,8 %, 05/04/2027).

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 226,6 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 226,9 millions de dollars au 30 juin 2024. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 2,2 millions de dollars, par des distributions en trésorerie de 0,1 million de dollars et par des pertes sur les placements de 1,8 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Au cours de la période, le gestionnaire pourrait également leur verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 $ (77 000 $ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération

avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds ($)[1]

		Augmentation (diminution) liée aux activités					Distributions				
Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	**Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités**[2]	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions[3]	**Actif net, à la clôture de la période**[1]
Série A												
30 juin 2024	**10,43**	**0,16**	**(0,04)**	**(0,08)**	**(0,12)**	**(0,08)**	**(0,13)**	**–**	**–**	**–**	**(0,13)**	**10,21**
31 déc. 2023	10,08	0,31	(0,09)	(0,17)	0,50	0,55	(0,22)	–	–	–	(0,22)	10,43
31 déc. 2022	11,69	0,30	(0,09)	(0,30)	(1,42)	(1,51)	(0,21)	–	–	–	(0,21)	10,08
31 déc. 2021	12,34	0,30	(0,10)	(0,02)	(0,69)	(0,51)	(0,21)	–	–	–	(0,21)	11,69
31 déc. 2020	11,67	0,33	(0,10)	0,03	0,56	0,82	(0,23)	–	–	–	(0,23)	12,34
31 déc. 2019	11,25	0,35	(0,10)	0,00	0,37	0,62	(0,25)	–	–	–	(0,25)	11,67
Série F												
30 juin 2024	**10,42**	**0,16**	**(0,02)**	**(0,08)**	**(0,11)**	**(0,05)**	**(0,15)**	**–**	**–**	**–**	**(0,15)**	**10,20**
31 déc. 2023	10,08	0,31	(0,05)	(0,17)	0,51	0,60	(0,26)	–	–	–	(0,26)	10,42
31 déc. 2022	11,69	0,30	(0,05)	(0,34)	(0,61)	(0,70)	(0,25)	–	–	–	(0,25)	10,08
31 déc. 2021	12,33	0,31	(0,05)	(0,02)	(0,77)	(0,53)	(0,25)	–	–	–	(0,25)	11,69
31 déc. 2020	11,66	0,33	(0,06)	0,03	0,71	1,01	(0,28)	–	–	–	(0,28)	12,33
31 déc. 2019	11,24	0,35	(0,05)	0,01	0,38	0,69	(0,30)	–	–	–	(0,30)	11,66

1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de $)[1]	Nombre de parts en circulation[1]	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%)[2]	RFG avant abandon ou absorption des charges (%)[2]	Ratio des frais d'opérations (%)[3]	Taux de rotation du portefeuille (%)[4]	**Valeur liquidative par part ($)**[1]
Série A							
30 juin 2024	**221 444**	**21 686 955**	**0,85**	**0,85**	**–**	**11,91**	**10,21**
31 déc. 2023	221 409	21 235 539	0,85	0,85	–	19,66	10,43
31 déc. 2022	221 281	21 949 681	0,84	0,84	–	18,71	10,08
31 déc. 2021	317 363	27 143 571	0,85	0,85	0,00	29,73	11,69
31 déc. 2020	400 195	32 432 718	0,85	0,85	–	21,23	12,34
31 déc. 2019	278 957	23 906 180	0,85	0,85	–	20,79	11,67
Série F							
30 juin 2024	**5 489**	**537 880**	**0,46**	**0,46**	**–**	**11,91**	**10,20**
31 déc. 2023	5 190	498 034	0,46	0,46	–	19,66	10,42
31 déc. 2022	5 359	531 826	0,47	0,47	–	18,71	10,08
31 déc. 2021	1 282	109 692	0,46	0,46	0,00	29,73	11,69
31 déc. 2020	2 310	187 374	0,46	0,46	–	21,23	12,33
31 déc. 2019	2 339	200 583	0,46	0,46	–	20,79	11,66

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre† (%)
Série A	0,70	51,4	48,6
Série F	0,35	–	100,0

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.

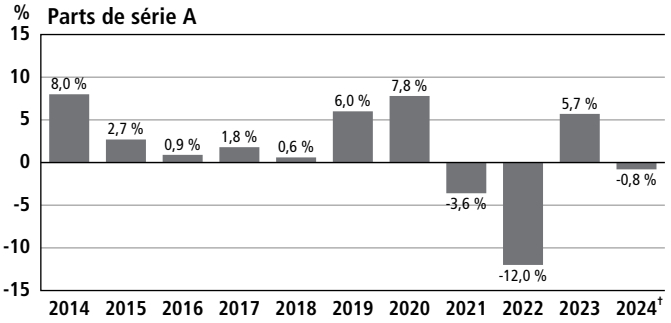

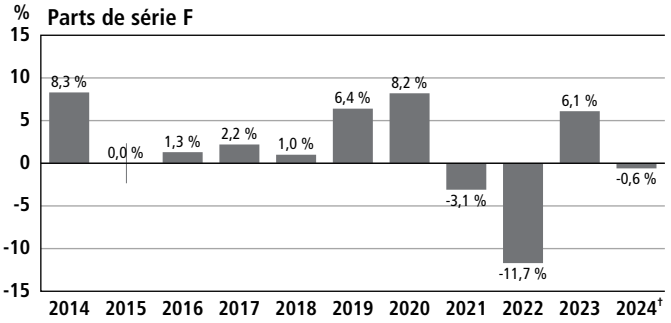

† Semestre clos le 30 juin 2024.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com, dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative[1)]
Obligations fédérales	42,0
Obligations provinciales	29,5
Obligations de sociétés	26,1
Obligations municipales	1,5
Obligations supranationales	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,2

25 principaux titres en portefeuille

Émetteur	% de la valeur liquidative[1)]
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1er juin 2030	1,8
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1er juin 2031	1,8
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1er déc. 2051	1,7
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 1er mars 2026	1,6
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 1er déc. 2030	1,5
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 1er sept. 2025	1,5
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1er juin 2034	1,4
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1er déc. 2031	1,3
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1er mai 2026	1,2
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 1er févr. 2026	1,0
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1er déc. 2053	1,0
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 1er déc. 2033	1,0
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 1er déc. 2032	0,9
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1er juin 2032	0,9
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1er mars 2029	0,9
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 4,25 %, 15 mars 2034	0,9
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er déc. 2055	0,8
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1er mars 2027	0,8
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 1er sept. 2026	0,8
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er juin 2033	0,8
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 1er sept. 2028	0,8
Province d'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	0,6
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1er mars 2028	0,6
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1er juin 2033	0,6
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1er juin 2029	0,6

1) Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.